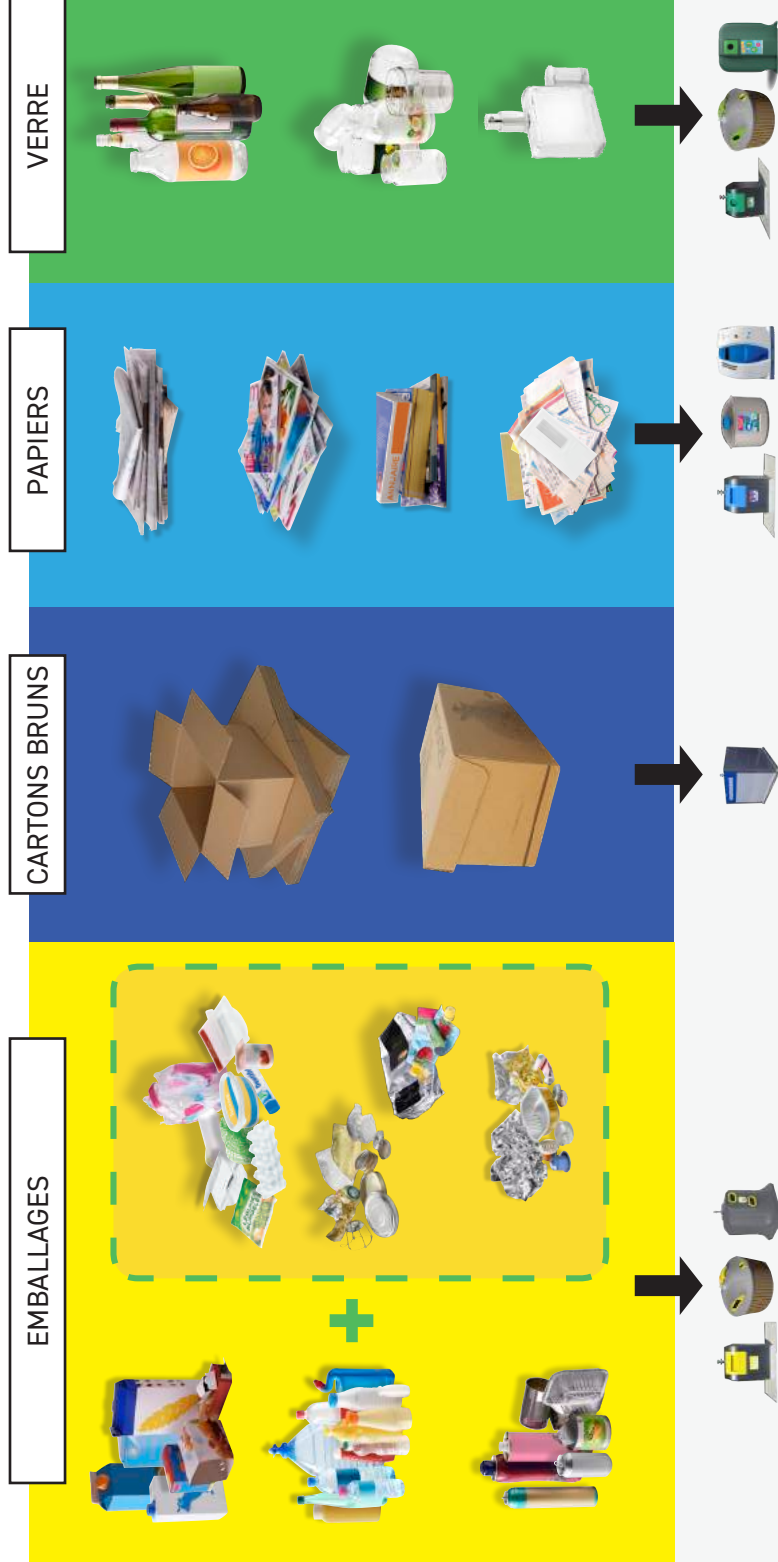


**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

Simplification du geste de tri :

Tous vos emballages se trient !



Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
infos@cceppg.fr • 04.90.35.01.52



DÉSORMAIS DANS VOTRE COMMUNE, VOUS POUVEZ DÉPOSER TOUS VOS EMBALLAGES SANS EXCEPTION DANS LE CONTENEUR DE TRI :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 Déposer vos emballages en vrac dans le conteneur emballages (pas dans un sac)

2 Ne pas imbriquer les emballages

3 Inutile de laver les contenants, il suffit de bien les vider



Plus d'infos sur www.consignesdetri.fr.

Téléchargez l'application «**Guide du Tri**» sur l'App Store, Google Play ou Windows Store.



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la **TOTALITÉ** de vos emballages en plastique et métal !

Toutes les bouteilles

...

Tous les flacons et bidons

...

Toutes les barquettes

...

Tous les pots et boîtes

...

Tous les sacs et sachets

...

...

Tous les films

...

...

Toutes les bouteilles et canettes

...

Toutes les conserves et barquettes

...

Tous les bouchons, capsules, couvercles

...

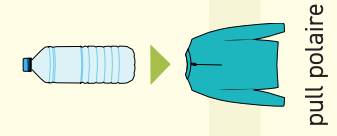
...

Tous les emballages métalliques

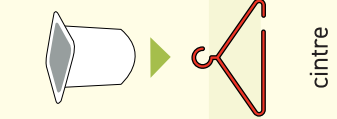
...

...

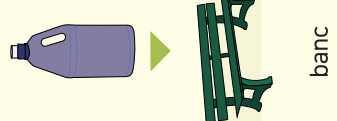
Et + d'emballages recyclés, c'est + de matières à réutiliser !



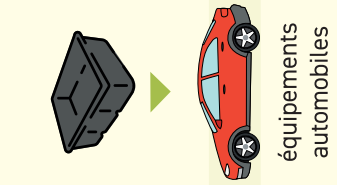
pull polaire



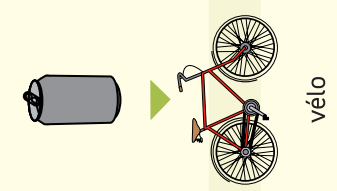
cintre



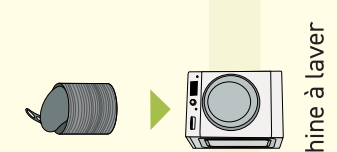
banc



équipements automobiles



vélo



machine à laver